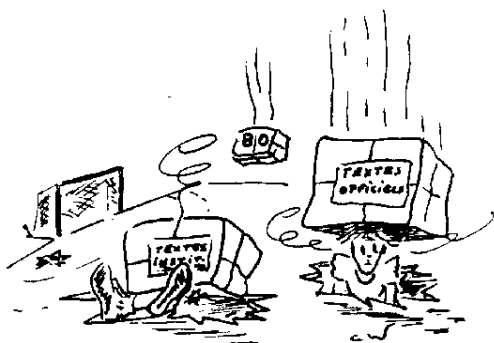


L'EPS et sa contribution à la réflexion sociale

D HERR



DONNEES INSTITUTIONNELLES

QUELQUES JALONS : DU CONTEXTE AU PROGRAMME

A. Le contexte

1) EVALUATION : MODE OU NECESSITE ?

Le coût de l'éducation, dû à l'explosion démographique faisant suite à la Seconde Guerre Mondiale a pu être financé grâce à la croissance économique. On s'inquiétait peu du rendement et tout le monde croyait au postulat selon lequel la richesse d'un pays dépendait de sa capacité d'investir dans l'éducation.

Après la crise de 1973, l'éducation ainsi que les dépenses de santé sont devenues des puits sans fond. En concurrence avec d'autres domaines dans lesquels les investissements à court terme semblent plus efficaces (sauvegarde de l'environnement, lutte contre le chômage, protection sociale...) l'efficacité des systèmes éducatifs devient primordiale dans l'ensemble des pays européens, si l'on se réfère aux mesures de convergence économiques prises par les 12 à MAASTRICHT.

D'après une étude de l'O.C.D.E., le coût total de la dépense sociale augmentera de 1/3 d'ici 50 ans mais avec une incidence inégale selon les secteurs.

- - augmentation de 40% des dépenses de santé.
- - doublement du coût des retraites.

- - diminution de 20% des prestations familiales et... éducatives.

L'état doit justifier ses dépenses et évaluer ses résultats... même dans le domaine éducatif.

Cette attitude apparaît dès les années 60 aux U.S.A., vers les années 70 en Europe. En France, à la fin des années 80, la logique de parcimonie est intégrée dans le fonctionnement éducatif, ceci est caractéristique de chaque période de crise (ex : années 50 à 60).

2) DECENTRALISATION DE L'EDUCATION : QUALITE ET EFFICACITE

Afin d'être plus flexible et plus adaptable, la redistribution nécessaire des pouvoirs de gestion et de décision a imposé la décentralisation. Celle-ci est tardive en France par rapport aux autres pays d'Europe, sauf en ce qui concerne la décentralisation administrative et les langues régionales. La préoccupation majeure de la décennie est la qualité et l'efficacité de l'enseignement ainsi que l'importance de son évaluation. Celle-ci s'est érigée en système. L'E.P.S. a été touchée comme les autres secteurs d'enseignement. Elle capte l'attention des enseignants d'E.P.S.. Une discipline ne risque-t-elle pas d'être d'autant mieux reconnue que les résultats obtenus peuvent être objectivement appréciés ? Mais si l'idée d'évaluation semble être entrée dans les moeurs, le champ sur lequel elle doit porter est sujet d'interrogation, voire de discussion. C'est toute la réflexion actuelle sur les contenus... et le programme.

B. Contenus et programmes en E.P.S.

JALONS D'UN ITINERAIRE

En fonction de ce qui a été dit, on comprend mieux maintenant la mise en place dès 1983 de l'évaluation certificative du baccalauréat - mesure ô combien emblématique ! -. Les I.O. de 1985 et 1986 se situent dans la même mouvance et ne s'expliquent pas seulement par l'éclairage politique.

Dès 1984, la Direction des lycées et collèges (D.L.C.) demande à l'Inspection Générale de mettre en place des groupes de réflexion sur les pratiques et les contenus dans 6 disciplines dont l'E.P.S. (au niveau de la seconde). Rappelons qu'en 1985 paraît le rapport de la commission verticale E.P.S. et en 1986 est publié l'ouvrage d'Alain HEBRARD "Réflexions et perspectives en E.P.S."

Au mois d'octobre 1987, la Direction des lycées et collèges, à la demande de l'Inspection Générale - groupe E.P.S.-, inscrivait au programme de ses actions un "projet d'innovation pédagogique" qui devait durer 3 ans. Quelques académies, dotées de moyens (Créteil, Dijon, Lyon, Montpellier,

Versailles) se mettent au travail. L'Inspection Générale, sous la direction de M. C. PINEAU, doyen du groupe de l'E.P.S., pilotera ces travaux. En octobre 1990 paraîtra l'ouvrage "Didactique de l'E.P.S." signé par M. PINEAU qui est une synthèse de ces trois années de recherche. En juin 1991 un exemplaire du compte rendu de ces travaux est envoyé dans chaque établissement de l'académie.

Dans un deuxième temps, le groupe technique disciplinaire en E.P.S. (G.T.D.) présidé par Alain HEBRARD, dans le cadre du Conseil National des Programmes, prendra le relais de ces travaux.

Mais il est nécessaire de revenir en arrière pour parler de la création de ce Conseil National des Programmes.

En 1989, dans le cadre d'une réflexion nationale sur l'éducation, présidée par Pierre BOURDIEU (sociologue) et François GROS (biologiste) sont abordés les grands problèmes éducatifs en France, à savoir :

- la place des différentes disciplines et leur programme.
- la recherche d'une interdisciplinarité.
- l'évaluation des élèves, le coût des examens se révélant exorbitant en temps et en argent.
- enfin, les classes préparatoires scientifiques.

Suite au rapport "BOURDIEU- GROS", la loi d'Orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 appelée loi JOSPIN institue un Conseil National des Programmes. Il est installé le 6 mars 1990.

Ce conseil est composé de 22 personnalités :

- experts scientifiques reconnus de tous.
- enseignants appartenant à tous les champs d'enseignement.

Ce conseil était présidé par le mathématicien Didier DUCUNHA-CASTELLE, auteur du rapport sur les mathématiques. Les missions du conseil consistent à donner des avis et à adresser des propositions au ministre de l'Education Nationale sur la conception générale des enseignements, les grands objectifs à atteindre, l'adéquation des programmes et des champs disciplinaires à ces objectifs et leur adaptation au développement des connaissances. Les travaux en E.P.S. dans les 6 académies ont été influencés par ces événements.

Au départ, elles ont essayé de rechercher, identifier, classer, hiérarchiser les éléments constitutifs d'une didactique de l'E.P.S. capable de se substituer à une simple juxtaposition de traitements d'A.P.S.

En mars 1990 est publié l'ouvrage "Objectifs de référence en Seconde", mais des résultats partiels paraissent dès 1988. Dans l'introduction de ces objectifs de référence l'inspecteur général M. ROUZIES écrit : "*préfiguration de ce que pourrait être la relation entre les objectifs nationaux fixés*

dans les programmes et leur opérationnalisation dans une forme adaptée aux capacités réelles des élèves, ménageant la place d'autonomie pédagogique indispensable."

Les "Objectifs de référence" s'inscrivent dans une pédagogie du contrat ; l'élève sait :

- ce que l'on attend de lui.
- sa position par rapport à l'objectif.
- les étapes qu'il lui faut franchir.

Ils s'adressent à l'individu et à ses modes d'appropriation. C'est une méthodologie d'aide à l'élève.

M. ROUZIES rajoute : "*la notion de programme doit être prise dans le sens de structuration de contenus d'enseignement, plus que dans celui de délimitation d'un champ d'enseignement.*"

Les "Objectifs de référence pour la classe de Seconde" doivent être considérés comme une synthèse, à un moment donné, des travaux concernant "le projet d'innovation pédagogique", "Didactique de l'E.P.S.", en est une autre postérieure, bien que M. PINEAU, l'auteur, précise que "l'ouvrage ne constitue pas une production collective. Les idées qui y sont développées ne peuvent engager que leur auteur".

Pourquoi cette réserve ?

Les travaux d'autres académies s'étaient rajoutés aux travaux des six premières et "*le groupe de pilotage a voulu que soient conservées l'originalité et la spécificité des réalisations des équipes académiques. Ces réalisations traduisent un effort considérable...Mais conserver à chacun son originalité et sa spécificité implique d'accepter la diversité et la différence*" (M. PINEAU 14/09/90).

En fait la synthèse devenait de plus en plus difficile voire impossible ! C'est ainsi que s'expliquent les divergences académiques qui nous posent tant de problèmes terminologiques actuellement : principes opérationnels, principes d'action, règles d'action, principes de méthode ...

L'emploi de ces termes est délicat. M. PINEAU, dans "Didactique de l'E.P.S.", parle de "fluage" des concepts. Le terme de "fluage" signifiant "déformation lente que subit un matériau soumis à une contrainte permanente". Il est plutôt rassurant de voir qu'il y a une période de tâtonnement, de recherche et d'interrogation, plutôt que l'imposition d'une doctrine.

La stabilisation viendra (peut-être) à l'usage et avec le temps.

Dany HERR Professeur d'EPS
Lycée Kléber - Strasbourg